ordre de se jeter à plat ventre et de ne pas tirer, tandis que les éclaireurs soutenaient avec une admirable bravoure la fusillade très-nourrie des Allemands et lui donnaient vivement la réplique. Quand l'ennemi commença à plier, les matelots et les soldats de marine se levèrent subitement, se dispersèrent en tirailleurs et rejetèrent l'ennemi dans le bois. Le lendemain, 25 septembre, de profondes masses de Prussiens se montrèrent du côté de Bondy, qui fut réoccupé par eux sans coup férir. On renonça dès lors à les en déloger définitivement, mais non à les inquiéter par de fréquentes reconnaissances dirigées de ce côté.

Le 30 du même mois, M. de Pindray, à la tête des éclaireurs à cheval, appuyé par trois compagnies d'éclaireurs à pied et soutenu par une colonne d'infanterie en réserve, se jette sur Bondy, en chasse les Prussiens, s'avance jusqu'à 500 mètres de la lisière du bois, fouille Bondy en tous sens et ramène sa reconnaissance.

L'affaire du 8 octobre fut plus vive. Elle était conduite par le chef de bataillon Bousigon, de l'infanterie de marine. L'ennemi, repoussé des abords du village, s'abrite derrière les barricades élevées près de l'église. Les francs-tireurs parviennent à l'en déloger après une vive résistance. Il se retire pas à pas, essaye de s'arrêter derrière les grands arbres qui précèdent le bois et de là dirige sur nous le feu de deux mitrailleuses et de plusieurs pièces de campagne. Mais les forts imposent silence à cette artillerie, et les Allemands s'enfoncent dans le bois. Pendant ce temps, les soldats du génie faisaient sauter, à l'aide de pétards, quelques ouvrages établis en avant du village et qui gênaient nos avant-postes.

Ces alternatives dans lesquelles Bondy passait des mains des Prussiens dans celles des Français, et réciproquement, se renouvelèrent jusqu'à la fin du siége. Le 5 janvier, le village était occupé par les troupes du général Reille, lorsque l'ennemi fit, à six heures du matin, une tentative simultanée du côté du cimetière et du côté du canal. Il fut partout vivement accueilli et finalement repoussé, après une fusillade de trois quarts d'heure. A onze heures, les Prussiens, formés en colonne et précédés de mitrailleuses, s'établissent à peu de distance de Bondy et bombardent le village, mais ne parviennent pas à l'occuper.

Dès ce moment, Bondy cessa d'être considéré comme une position militaire. Les Allemands reconnurent l'impossibilité de l'occuper de vive force, et les Français l'abandonnèrent, jugeant impossible de s'y maintenir contre l'artillerie ennemie.

On trouve des détails sur la voirie de Bondy à l'article VOIRIE, au tome XV du *Grand Dictionnaire*, page 1153.

BONDY (François-Marie TAILLEPIED, comte DE), homme politique français, né à Paris en 1802. Il est fils de l'ancien préfet de la Seine, mort en 1847. Admis à l'Ecole polytechnique en 1822, il en sortit en 1824 comme sous-lieutenant d'artillerie, donna bientôt sa démission et se mit à étudier le droit. Reçu licencié en 1827, M. de Bondy devint en 1828 auditeur au conseil d'Etat, qu'il quitta, après la révolution de Juilllet, pour aller administrer successivement la Corrèze et l'Yonne (1833). En 1841, il reçut un siége à la Chambre des pairs, où il vota avec la majorité jusqu'à la révolution du 24 février 1848. M. de Bondy rentra alors dans la vie privée. Sous l'Empire, il devint conseiller général de l'Indre (1867) et président de la Société d'agriculture de ce département. Le 8 février 1871, les électeurs de l'Indre l'envoyèrent siéger à l'Assemblée nationale par 44,772 voix. Très-attaché au parti orléaniste, M. de Bondy soutint d'abord la politique de M. Thiers. Il vota pour la paix, les prières publiques, la loi départementale, l'abrogation des lois d'exil, la validation de l'élection des princes d'Orléans, la pétition des évêques, le pouvoir constituant de l'Assemblée, la proposition Rivet, le retour de la Chambre à Paris, etc. Mais lorsqu'il vit le chef du pouvoir exécutif décidé à organiser la République comme étant la seule forme de gouvernement possible, il se jeta dans la coalition qui renversa M. Thiers du pouvoir le 24 mai 1873. Il donna constamment alors l'appui de ses votes à la politique de folle réaction qui signala le gouvernement de combat. Après l'échec des tentatives de restauration monarchique, M. de Bondy vota pour le septennat. Il se prononça en faveur de l'église du Sacré-Cœur, de la loi sur les maires, contre les propositions Périer et Maleville, contre l'amendement Wallon, et finit néanmoins par voter la constitution du 25 février 1875. Cette même année, il donna son vote aux lois sur les aumôniers militaires, sur l'enseignement supérieur, etc. Après la dissolution de l'Assemblée, M. de Bondy posa sa candidature dans l'Indre aux élections du 30 janvier 1876 pour le Sénat. Dans sa profession de foi, il déclara que, tout en regrettant que la France ne pût jouir de la monarchie parlementaire, il avait contribué à constituer un gouvernement capable de défendre l'ordre social et qu'il serait le soutien désintéressé du pouvoir légal. Elu sénateur au second tour de scrutin par 166 voix, il est allé siéger à droite et a constamment voté avec les monarchistes cléricaux.

* **BONHEUR** (Auguste), peintre français. — Parmi les derniers tableaux qu'il a exposés, nous citerons : le *Plomb du Cantal*, le *Dormoir* (1866); le *Berger et la mer*, *Environs de Jalleyrac* (1868); le *Chemin perdu* (1869); *Souvenirs d'Auvergne* (1874); *Avant la pluie, aux environs de Jalleyrac* (1875). M. Auguste Bonheur a reçu en 1867 la croix de la Légion d'honneur.

* **BONHEUR** (Isidore), sculpteur français. — Nous mentionnerons, parmi les dernières œuvres qu'il a exposées : *Enfants et chiens*, *Jockey*, bronze (1864); deux *Taureaux* (1865); *Cheval anglais pur sang*, *Postillon*, groupe en bronze (1866); *A l'abreuvoir*, *Ours et taureau*, groupes (1867); *Dromadaire* (bronze), *Tigre royal* (1868); *Lionne et ses petits*, *Bœuf et chien* (1869); *Cheval percheron* (1870); *Pépin le Bref dans l'arène*, groupe (1873); *Tête de chien couchant*, *Tête de chien d'arrêt*, *Cora*, chienne d'arrêt (1875); un *Lion* (1876); le *Dénicheur de tigres* (1877). M. Isidore Bonheur a obtenu des médailles en 1865 et 1869.

BONHOMMEAU s. m. (bo-no-mo — dimin. de *bonhomme*). Petit bonhomme :

Mais le voyant si sage, si fidèle,
Le *bonhommeau* des coups se contenta.
LA FONTAINE.

* **BONIFACIO**, ville de France (Corse), ch.-l. de cant., arrond. et à 53 kilom. de Sartène, sur un rocher qui s'avance dans la mer; pop. aggl., 3,282 hab. — pop. tot., 3,616 hab.

BONIN, archipel du Japon. V. BONINSIMA, au tome II du *Grand Dictionnaire*.

BONITO (Joseph), peintre italien, né à Castellamare en 1705, mort en 1789. Ce fut surtout un peintre de portrait, genre dans lequel il réussissait admirablement.

* **BONJEAN** (Louis-Bernard), magistrat et jurisconsulte français. — Après la révolution du 4 septembre 1870, M. Bonjean voulut payer de sa personne dans la lutte suprême contre l'ennemi qui semblait vouloir la ruine complète de la France; il servit d'abord dans la garde nationale sédentaire, et plus tard, malgré son âge déjà avancé, il s'engagea dans un bataillon de marche. Arrêté le 10 avril 1871, par ordre de la Commune, il fut enfermé à Mazas et détenu comme otage avec l'archevêque de Paris, le curé de la Madeleine et plusieurs autres ecclésiastiques. Ils furent tous fusillés le 24 mai, après une courte délibération d'une prétendue cour martiale, présidée par un nommé Genton. La veuve de M. Bonjean, respectant ses dernières volontés, a fait transporter ses restes à Orgeville, dans le caveau de la famille.

* **BONNAFONT** (Jean-Pierre), chirurgien français. — Outre les ouvrages de lui que nous avons cités, on lui doit : *Nouveau projet de réformes à introduire dans le recrutement de l'armée, ainsi que dans les pensions des veuves des militaires* (1850, in-8°); la *Femme arabe dans la province de Constantine* (1865, in-8°); le *Choléra et le congrès sanitaire diplomatique international* (1866, in-8°); *Du fonctionnement des ambulances civiles et internationales sur le champ de bataille* (1870, in-8°); *De l'acclimatement des Européens et de l'existence d'une population civile romaine en Algérie, démontrée par l'histoire* (1860, in-8°), etc.

BONNANIE s. f. (bo-na-nî). Bot. Syn. de CUPANIE.

BONNARDEL (Hippolyte), sculpteur français, né à Paris en 1824, mort à Rome en 1856. Mort à l'âge de trente-deux ans, ce jeune artiste n'eut pas le temps de réaliser les belles espérances que ses débuts avaient fait concevoir. Après avoir remporté, en 1851, le premier prix de dessin à l'Exposition internationale de Londres, il obtint, l'année suivante, à l'Ecole des beaux-arts, le premier grand prix de sculpture et partit aussitôt pour Rome. C'est là que la maladie l'emporta. Il laissait inachevés deux groupes en marbre, *Notre-Dame de Pitié* et les *Vierges sages et les vierges folles*.

BONNASSIES (Jules), littérateur français, né en 1813. Il a été pendant longtemps attaché au bureau des théâtres, à la direction des beaux-arts, et il a fait une étude approfondie de l'histoire de notre ancien théâtre français. Il a publié plusieurs ouvrages très-estimés pour la sûreté de l'érudition. Nous citerons de lui : la *Comédie-Française, notice historique sur les anciens bâtiments* (1868, in-8°); *Lettre à milord *** sur Baron et la demoiselle Le Couvreur, par George Wink* (l'abbé d'Allainval), *etc.* (1871, in-16); le *Théâtre et le peuple* (1872, in-12); la *Censure dramatique* (1873, in-12); les *Auteurs dramatiques et la Comédie-Française à Paris au* XVIIe *et au* XVIIIe *siècle* (1874, in-16); la *Comédie-Française, histoire administrative* (1874, in-12); la *Musique à la Comédie-Française* (1874, in-8°); les *Spectacles forains et la Comédie-Française, le droit des pauvres avant et après* 1789, *etc.* (1874, in-12); les *Auteurs dramatiques et les théâtres de province* (1875, in-16); la *Comédie-Française et les comédiens de province au* XVIIe *et au* XVIIIe *siècle* (1875, in-16), etc.

* **BONNASSIEUX** (Jean-Marie), sculpteur français. — Il a été décoré de la Légion d'honneur en 1855 et nommé, en 1866, membre de l'Académie des beaux-arts, en remplacement de Jaley. Depuis 1864, cet artiste n'a rien envoyé aux expositions; mais il a été chargé d'exécuter d'importants travaux de sculpture, notamment à la nouvelle église Saint-Augustin, à Paris.

* **BONNAT**, bourg de France (Creuse), ch.-l. de cant., arrond. et à 22 kilom. de Guéret, sur la Petite-Creuse; pop. aggl., 417 hab. — pop. tot., 2,707 hab. — Eglise fortifiée du XIIIe et du XIVe siècle.

* **BONNAT** (Léon-Joseph-Florentin), peintre français. — Aux tableaux de ce peintre que nous avons cités dans sa notice biographique, tome II, nous ajouterons : l'*Assomption* (1869); *Femme fellah*, *Une rue à Jérusalem* (1870); *Cheiks d'Akabah*, *Femme d'Ustaritz* (Salon de 1872); *Barbier turc*, *Scherzo* (Salon de 1873); le *Christ*, *Portraits de Mlles D.....*, les *Premiers pas* (Salon de 1874); *Barbier nègre à Suez*, la *Lutte de Jacob* (Salon de 1876); *Portrait de M. Thiers* (1877). M. Bonnat, qui compte aujourd'hui parmi nos peintres les plus remarquables, a obtenu une médaille de 2e classe en 1861, un rappel de médaille en 1863, une médaille de 2e classe à l'Exposition universelle de 1867 et la médaille d'honneur en 1869. Chevalier de la Légion d'honneur en 1867, il a été promu officier en 1874.

BONNE (Louis-Charles), jurisconsulte français, né à Guerpont (Meuse) en 1819. Il étudia le droit et prit les grades de licencié et de docteur. M. Bonne acheta ensuite une charge d'avoué. Pendant plusieurs années, il a professé le droit commercial au lycée de Bar-le-Duc. Outre des études publiées dans la *Revue pratique de droit français*, on lui doit un assez grand nombre d'ouvrages sur des matières juridiques. Nous citerons de lui : *Leçons élémentaires de droit commercial* (1862, in-16), dont la 3e édition a paru en 1871; *Cours de législation usuelle* (1864, in-18); *Conseils aux parents qui font à leurs enfants le partage de leurs biens sous la réserve d'une pension viagère* (1864, in-8°); *Législation française élémentaire et pratique* (1864, in-12), réédité en 1875 sous le titre de *Traité élémentaire et pratique de droit français*; *Cours élémentaire et pratique de morale* (1867, in-12); *Observations pratiques sur le projet de réforme du code de procédure* (1867, in-8°); *Ce que c'est que le devoir* (1869, in-18); *Cours élémentaire d'économie sociale et industrielle* (1871, in-12); *Explication de la loi du 23 août 1871 sur les nouveaux droits d'enregistrement et de timbre* (1872, in-12); *Explication de la loi du 27 juillet* 1872 *sur le recrutement de l'armée* (1872, in-12); *Compétence commerciale* (1874, in-8°), etc.

* **BONNECHOSE** (François-Paul-Emile BOISNORMAND DE), littérateur et historien français. — Il est mort à Paris le 15 février 1875. Outre les ouvrages de lui que nous avons cités, on lui doit : *Histoire sacrée* ou *Précis historique de la Bible* (1838, in-12); *Abrégé facile de l'histoire de France* (1840, in-18); *Abrégé de l'histoire sainte* (1840, in-18); *Christophe Sauval* ou la *Société en France sous la Restauration* (1845, 2 vol. in-8°); les *Quatre conquêtes de l'Angleterre, son histoire et ses institutions jusqu'à la mort de Guillaume le Conquérant* (1851, 2 vol. in-8°); *Bertrand Du Guesclin, connétable de France et de Castille* (1866, in-12); *Lazare Hoche, général en chef des armées de la Moselle, d'Italie, etc.* (1867, in-12); la *Crise actuelle dans l'Eglise réformée de France à propos de Thomas Parker et de son école* (1868, in-8°). La 15e édition de son *Histoire de France*, continuée jusqu'à nos jours, a paru en 1872.

* **BONNEGRÂCE** (Charles-Adolphe), peintre français, né à Toulon en 1812. — Parmi les œuvres qu'il a exposées depuis 1863, nous citerons : la *Manne dans le désert* et le portrait de *M. Havin* (1864); le portrait de *M. Anatole de La Forge* (1865); les portraits du *Comte de Flahaut* et de *Mme Ernesta Grisi* (1866); la *Famille du berger* (1867); les portrait de *M. Bussy* (1869), de *Georges Faydeau* (1870), de *M. Despléchin* (1872), de *Mlle Cellier* et son propre portrait (1873); les portraits de MM. *V. Thiebauld*, *De Ganeval*, etc. (1874); la *Naissance de Vénus* (1875), tableau qui fut très-remarqué et qui méritait de l'être. Aux Salons de 1876 et 1877, M. Bonnegrâce a envoyé des portraits peints d'une façon magistrale. Cet artiste de beaucoup de talent a été décoré de la Légion d'honneur en 1867.

BONNEL (Léon), homme politique français, né à Narbonne en 1829. Riche propriétaire, il vivait dans sa ville natale, où il avait fait une opposition constante à l'Empire, lorsqu'il fut nommé maire de Narbonne après la révolution du 4 septembre 1870. Aux élections du 8 février 1871, il se prononça pour la continuation de la guerre et échoua à la députation avec 13,758 voix. Une élection partielle à l'Assemblée nationale ayant eu lieu dans l'Aude le 14 décembre 1873, M. Léon Bonnel fut désigné comme candidat par les comités républicains. Dans sa profession de foi, il déclara qu'il était « conservateur, mais conservateur de la République, seule forme de gouvernement qui puisse nous donner l'ordre et la stabilité et permettre aux affaires de reprendre leur cours. » Elu député par 29,763 voix, il alla siéger à gauche, où il fit partie des groupes de la gauche républicaine et de l'Union républicaine. Au mois de février 1874, M. de Broglie, ministre de l'intérieur, qui poursuivait sa croisade contre la République et les républicains, révoqua M. Bonnel comme maire de Narbonne. Le député de l'Aude vota contre la loi des maires, contre la mise en état de siége d'Alger, contribua à la chute du duc de Broglie, appuya les propositions Périer et Maleville, vota les lois constitutionnelles des 24 et 25 février 1875, se prononça contre la loi sur l'enseignement supérieur, etc. Après la dissolution de l'Assemblée nationale, il posa sa candidature à la Chambre des députés, le 20 février 1876, contre M. Peyrusse, bonapartiste. Dans sa circulaire électorale, il revint sur le vote de la constitution, au sujet duquel il avait précédemment écrit une lettre à ses électeurs et qui avait fondé la République. « Je m'honore, dit-il, d'avoir contribué par mon vote à ce grand résultat qui assure l'avenir contre les coups de la force et les usurpations, et qui a amené la dissolution. La constitution du 25 février, fondée sur le suffrage universel, mais imparfaite sur bien des points, a eu du moins l'avantage d'offrir un appui et un centre d'action à cet admirable mouvement républicain qui allait grandissant. Elle l'a régularisé, fortifié, rendu irrésistible... Pour moi, l'ère des révolutions est finie et la République est définitivement fondée en France. Si la confiance de mes compatriotes m'honore d'un nouveau mandat, je voterai toutes les mesures qui tendront à l'affermissement de la constitution et à la réalisation des légitimes espérances qu'elle a fait naître. » Elu député à Narbonne par 10,960 voix, contre M. Peyrusse, qui en obtint 8,604, il est allé siéger à gauche et a voté, comme par le passé, avec les républicains, devenus la majorité.

BONNELIER (Hippolyte), littérateur français, né en 1799, mort à Passy en 1868. Tout jeune, il mena de front la politique et la littérature, se mêla activement au mouvement libéral sous la Restauration et se fit professeur de déclamation en 1826. Lorsque éclata la révolution de Juillet 1830, Bonnelier courut à l'Hôtel de ville de Paris, se fit nommer secrétaire du gouvernement provisoire, puis il fut envoyé comme sous-préfet à Compiègne. Ayant cessé de faire partie de l'administration, il écrivit dans les journaux, publia des romans et eut l'idée de devenir acteur. Admis à l'Odéon en 1845, il y joua, sous le nom de **Max**, quelques rôles dans des tragédies, mais sans succès. Il quitta alors le théâtre et reprit la plume. Après la révolution de 1848, il fit une propagande active en faveur de Louis Bonaparte et devint, en 1849, sous-préfet à Sceaux. Dans les derniers temps de sa vie, il se retira à Passy, où il mourut. Nous citerons de lui : *Cours public de débit oratoire et de lecture à haute voix* (Paris, 1826); *Guy-Eder* ou la *Ligue en Basse-Bretagne* (3 vol.); la *Fille du libraire* (1828, in-8°); *Mémorial de l'Hôtel de ville* (1830, in-8°); la *Calomnie* (1832, in-4°); la *Plaque de la cheminée* (1832, 3 vol. in-8°); *Une méchante femme* (1833); *Mœurs d'Alger, Juives et Mauresques* (1833, in-8°); *Nostradamus* (1833, 2 vol. in-8°); le *Maréchal de Retz* (1834, 2 vol. in-8°); *Un homme sans cœur* (1835, 2 vol. in-8°); l'*Anneau de paille* (1836, in-8°); *Contes d'un villageois aux jeunes personnes* (1837, in-8°); *Un malheur domestique* (1837, in-8°); le *Vicomte d'Aché* (1839, in-8°); *Manette* (1841, 2 vol. in-8°); *Un bosquet sous les toits* (1844, 2 vol. in-8°); *Manoir et chalet* (1844, 2 vol. in-8°); le *Pigeon noir* (1844, 2 vol. in-8°); *Fauvella* (1845, 2 vol. in-8°); *Une glace sans tain* (1845, 2 vol. in-8°); *Sous la lampe* (1847, in-8°); *Mes missions secrètes* (1865, in-8°).

BONNEMAISON (F. DE), peintre français, qui mourut vers 1828. L'Empire employa son habileté de pinceau à la restauration des tableaux étrangers transférés dans le musée de Paris. Ce travail, dont il eut la direction, lui laissa peu de temps pour la composition d'œuvres originales. On ne connaît de lui que ses *Etudes calquées et dessinées d'après cinq tableaux de Raphaël*, texte d'Emeric David, et *Galerie de S. A. R. Madame la duchesse de Berry* (Paris, 1822, 2 vol. in-fol.).

* **BONNEMÈRE** (Joseph-Eugène), littérateur français. — Dans ces dernières années, ce remarquable écrivain a publié plusieurs ouvrages qui n'ont fait qu'accroître sa réputation. Nous citerons de lui : la *France sous Louis XIV* (1864, 2 vol. in-8°); la *Vendée en 1793* (1866, in-12); le *Roman de l'avenir* (1867, in-12); *Louis Hubert, mémoires d'un curé vendéen* (1868, in-12); *Histoire des camisards* (1869, in-12); *Etudes historiques saumuroises* (1869, in-12); les *Déclassées* (1869, in-12); la *Commune agricole* (1872, in-32; les *Paysans avant* 1789 (1872, in-18); les *Paysans après* 1789 (1872, in-12); *Histoire de la Jacquerie* (1874, in-18); *Histoire populaire de la France* (1874, 2 vol. in-32), etc.

BONNE-ESPÉRANCE (cap de). V. CAP DE BONNE-ESPÉRANCE, au tome II du *Grand Dictionnaire* et dans ce *Supplément*.

BONNES (EAUX-) V. EAUX-BONNES, au tome VII du *Grand Dictionnaire*, page 35.

* **BONNET** s. m. — Echin. *Bonnet blanc*, Espèce du genre ananchite.

— Encycl. Hist. *Bonnets à poil*. Outre la manifestation des *bonnets à poil* du 16 mars 1848, dont nous avons parlé au tome II, une autre manifestation, connue sous le même nom,

eut lieu le 20 juin 1873. V. MAI 1873 (révolution parlementaire et gouvernement du 24), au tome X du *Grand Dictionnaire*, page 940.

Bonnet rouge (LE), l'un des nombreux journaux qui parurent à Paris sous la Commune de 1871. Il avait pour rédacteur en chef Secondigné, et pour rédacteurs ordinaires G. D'Antray, A. de Saint-Léger, Le Guillois, H. Jacques. Le secrétaire de la rédaction était Lefèvre. Comme l'indique son titre, l'esprit de ce journal était un dévouement absolu aux principes de la Commune et une haine farouche pour ses ennemis, qu'il appelait les hommes de Versailles. Il n'eut, du reste, qu'un succès très-éphémère, car après le treizième numéro il cessa tout à coup de paraître.

* **BONNET (SAINT-)**, bourg de France (Hautes-Alpes), ch.-l. de canton, arrond. et à 16 kilom. de Gap, à l'entrée de la vallée de Champsaur; pop. aggl., 1,220 hab. — pop. tot., 1,758 hab. — « A l'époque de la Réformation, dit M. Ladoucette, la partie la plus aisée et la plus éclairée de la population du Champsaur embrassa spontanément le protestantisme. Saint-Bonnet devint la Genève des Hautes-Alpes. » Patrie du connétable de Lesdiguières.

* **BONNET-DE-JOUX (SAINT-)**, bourg de France (Saône-et-Loire), ch.-l. de cant., arrond. et à 14 kilom. de Charolles; pop. aggl., 639 hab. — pop. tot., 2,005 hab.

* **BONNET-LE-CHÂTEAU (SAINT-)**, ville de France (Loire), ch.-l. de cant., arrond. et à 30 kilom. de Montbrison, sur une montagne; pop. aggl., 2,052 hab. — pop. tot, 2,237 hab. « Ce bourg fut dès l'époque romaine, dit M. Ad. Joanne, un poste d'observation établi sur la voie de Lyon à Rodez. Au XIIIe siècle, c'était le chef-lieu d'une baronnie, qui devint plus tard la propriété des comtes du Forez. Dès cette époque, la ville avait obtenu une charte d'affranchissement. Vers le milieu du XIVe siècle, elle fut entourée de murailles, dont il reste quelques débris. Saint-Bonnet eut peu à souffrir des guerres de religion. En 1754, Mandrin y fit une descente et s'y empara de l'argent de la gabelle. » Fabrique de dentelles; serrurerie. Commerce de grains, de bestiaux et de bois.

* **BONNET** (Bernard-Auguste-Ferdinand), médecin français. — Il est mort à Bordeaux en 1873. Outre les ouvrages que nous avons cités, on lui doit : *Question pénitentiaire : De l'influence que le système de Pensylvanie exerce sur le physique et le moral des prisonniers* (1845, in-8°); *Considérations sur la déportation, la reclusion cellulaire à court terme, etc.* (1864, in-8°); *De la contagion en général, en particulier du mode de propagation du choléra-morbus* (1866, in-8°).

* **BONNET** (Guillaume), sculpteur français. — Il est mort à Lyon en 1873. Une de ses dernières œuvres est la statue de la *Ville de Lyon*, qui a été érigée sur la place Morand, dans cette ville.

BONNET (Louis), écrivain protestant suisse, né dans le canton de Vaud en 1805. Il étudia la théologie protestante et entra dans la carrière évangélique. Après avoir été pasteur de l'Eglise française de Londres de 1830 à 1835, il alla s'établir à Francfort-sur-le-Mein, où, depuis 1835, il est pasteur de l'Eglise réformée. M. Bonnet s'est fait connaître par un certain nombre d'ouvrages. Nous citerons de lui : la *Famille de Béthanie* (1834, in-12), plusieurs fois réédité; l'*Unité de l'esprit par le lien de la paix* (1847, in-8°); *Souvenirs de Rose S...* (1847, in-18), traduction libre de l'allemand; la *Parole et la foi* (1851, in-8°); le *Bienfait de Jésus-Christ crucifié envers les chrétiens*, ouvrage traduit de l'italien, avec une introduction (1856, in-12); le *Miracle de la vie dans le Sauveur* (1866, in-12); *De la peine de mort* (1868, in-8°), etc.

BONNET (Amédée), médecin français, né à Ambérieux en 1809, mort à Lyon en 1858. Reçu docteur en 1832, il alla se fixer à Lyon, où il devint chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu (1837) et professeur à l'Ecole de médecine (1839). Le docteur Bonnet fut nommé membre de l'Académie de Lyon en 1848 et membre correspondant de l'Institut en 1855. Praticien très-distingué, il fut en outre un écrivain médical de beaucoup de mérite, et ses ouvrages sont estimés. Nous citerons de lui : *Traité des sections tendineuses et musculaires dans le strabisme, la myopie, etc.* (1841, in-8°, avec planches); *Traité des maladies des articulations* (1845, in-8°, avec atlas in-4°); *Traité de thérapeutique des maladies articulaires* (1853, in-8°); *Influence des lettres et des sciences sur l'éducation* (1855, in-8°); *Traité de la cautérisation* (1855, in-8°), avec Philippeaux; *De l'oisiveté de la jeunesse dans les classes riches* (1858, in-8°); *Méthodes nouvelles de traitement des maladies articulaires* (1859, in-8°).

BONNET (Armand-Benjamin), magistrat français, né à Ayron (Vienne) en 1810. Il étudia le droit à Poitiers, où il se fit recevoir licencié (1831), puis docteur (1834). Inscrit au barreau de cette ville, il concourut sans succès pour une chaire de code civil et il entra dans la magistrature en 1835. Successivement substitut à Parthenay (1835), à La Roche-sur-Yon (1836), procureur du roi à Loudun (1841), à La Rochelle (1848), à Poitiers (1850), il fut nommé en 1853 conseiller à la cour d'appel de cette ville, puis président du tribunal civil (1862), enfin président de chambre à la cour d'appel. En 1868, il reçut la croix de la Légion d'honneur. M. Bonnet est membre du conseil général de la Vienne et membre de diverses sociétés savantes. On lui doit : *Des dispositions par contrat de mariage et des dispositions entre époux envisagées des points de vue du droit romain, de l'ancienne jurisprudence et du code Napoléon* (1859, 3 vol. in-8°), ouvrage très-remarquable qui a été réédité en 1875; *Théorie et pratique des partages d'ascendants envisagés des points de vue du droit ancien, de la législation actuelle et des réformes proposées* (1873, 2 vol. in-8°); *Des droits du conjoint survivant sur la succession du prédécédé* (1874, in-8°).

BONNET (Jacques-Victor), publiciste et économiste français, né à Maintenon (Eure-et-Loir) en 1814. Il étudia le droit à Paris, où il se fit recevoir docteur. Après la révolution de 1848, M. Bonnet se lança dans le journalisme et s'occupa d'une façon toute particulière de l'étude des questions économiques et financières. Il collabora au *Pays*, à l'*Assemblée nationale*, puis il entra à la *Revue des Deux-Mondes*, à laquelle il a été depuis lors attaché. Depuis 1857, il est secrétaire de la conférence des chemins de fer, qui se compose des délégués des grandes compagnies de voies ferrées. Il a été nommé, en 1866, chevalier de la Légion d'honneur. M. Victor Bonnet est l'auteur de plusieurs ouvrages estimés. Nous citerons de lui : *Questions économiques et financières à propos des crises* (1859, in-8°); la *Liberté des banques d'émission et le taux de l'intérêt* (1864, in-8°); le *Crédit et les finances* (1865, in-8°); l'*Enquête sur le crédit et la crise de* 1863-1864 (1866, in-8°); *Etudes d'économie politique et financière* (1868, in-8°); *Etudes sur la monnaie* (1870, in-8°); les *Impôts après la guerre* (1871, in-8°); le *Payement de l'indemnité prussienne et l'état de nos finances* (1873, in-8°); le *Crédit et les banques d'émission* (1875, in-8°), etc.

BONNET (Eugène), sénateur français, né à Jujurieux (Ain) en 1815. Il étudia la médecine à Paris, se fit recevoir docteur en 1843, exerça ensuite à Lyon en qualité de chirurgien des hôpitaux, puis à Jujurieux, où il acquit une grande notoriété. Il était, en 1871, conseiller général pour le canton de Poncin. Porté aux élections sénatoriales en 1876, il a été nommé à une grande majorité. Il appartient à la gauche républicaine.

BONNET (Jules), écrivain français, né à Nîmes en 1820. Il se fit recevoir à l'Ecole normale supérieure, puis il renonça à l'enseignement, étudia le droit et prit le grade de licencié. En outre, M. Bonnet passa son doctorat ès lettres. Appartenant à la religion réformée, il s'est particulièrement occupé d'en étudier l'histoire, et il est devenu secrétaire de la Société de l'histoire du protestantisme. M. Bonnet est l'auteur de plusieurs ouvrages remarquables. Nous citerons de lui : *Olympia Morata, épisode de la Renaissance en Italie* (1850, in-12), plusieurs fois réédité; *Calvin au val d'Aoste* (1861, in-8°); *Aonio Paleario, étude sur la Réforme en Italie* (1862, in-12); *Récits du* XVIe *siècle* (1864, in-12); *Nouveaux récits du* XVIe *siècle* (1869, in-12); *Derniers récits du* XVIe *siècle* (1875, in-12); la *Réforme au château de Saint-Privat* (1873, in-8°); *Notice sur la vie et les écrits de M. Merle d'Aubigné* (1874, in-8°), etc. On lui doit une édition des *Lettres françaises* de Jean Calvin (1854).

* **BONNÉTABLE**, ville de France (Sarthe), ch.-l. de cant., arrond. et à 28 kilom. de Mamers par le chemin de fer; pop. aggl., 3,136 hab. — pop. tot., 4,637 hab.

* **BONNEVAL**, ville de France (Eure-et-Loir), ch.-l. de cant., arrond. et à 14 kilom. de Châteaudun, en aval du confluent du Loir et de l'Ozanne; pop. aggl., 1,976 hab. — pop. tot., 3,348 hab. Eglise du XIIe ou du XIIIe siècle, classée parmi les monuments historiques.

* **BONNEVILLE**, petite ville de France (Haute-Savoie), ch.-l. d'arrond., à 34 kilom. d'Annecy, sur la rive droite de l'Arve, à la base méridionale du Môle; pop. aggl., 1,614 hab. — pop. tot., 2,185 hab. L'arrond. comprend 9 cantons, 68 communes, 69,833 hab.

* **BONNIÈRES**, bourg de France (Seine-et-Oise), ch.-l. de cant., arrond. et à 13 kilom. de Mantes, près de la rive gauche de la Seine; pop. aggl., 680 hab. — pop. tot., 839 hab. Distilleries.

Bonnières (UN VILLAGE PRES DE), tableau de Charles Daubigny. La Seine coule au premier plan; un paysan fait boire son cheval; un femme lave; une autre gravit la berge, un seau d'eau à la main. Quelques maisonnettes sont rangées sur la rive, séparées par des bouquets d'arbres; le clocher du village émerge au-dessus de la verdure. Sur la gauche s'étagent des coteaux verdoyants. Le soleil se couche derrière les maisons, dont les façades se réfléchissent dans le fleuve. Des lueurs dorées diaprent le ciel gris, sur lequel se détachent le hameau et les arbres baignés d'un clair-obscur vigoureux. Cet effet est rendu avec une grande justesse. Tout le tableau est peint dans une gamme à la fois très-puissante et très-harmonieuse.

Ce tableau a figuré au Salon de 1861 et à l'Exposition universelle de 1867; à cette dernière date, il faisait partie de la collection de M. Th. Claudon. Il a été gravé à l'eau-forte par M. Victor Focillon.

* **BONNIEUX**, bourg de France (Vaucluse), ch.-l. de cant., arrond. et à 12 kilom. d'Apt; pop. aggl., 993 hab. — pop. tot., 2,534 hab. — Ce bourg est encore entouré de murailles construites du temps des albigeois. Eglise romane.

BONNOR ou **BONNET** (Honoré), théologien français, qui vivait au XIVe siècle. On lui doit un ouvrage intitulé l'*Arbre des batailles*, qui fut composé sur l'ordre de Charles V, pour l'éducation du dauphin (Paris, 1493); cet ouvrage, dont la Bibliothèque nationale possède plusieurs exemplaires manuscrits, traite des duels, des calamités qui, suivant l'auteur, accablaient alors l'Eglise catholique, etc.

* **BONNY**, bourg de France (Loire), cant. et à 11 kilom. de Briare, arrond. et à 21 kilom. de Gien, sur la rive droite de la Loire; pop. aggl., 1,470 hab. — pop. tot., 2,321 hab. « Bonny a conservé, dit M. Ad. Joanne, une église du XIIe et du XVIe siècle et quelques débris de remparts. Occupé par les Anglais sous le règne de Charles VII, il leur fut enlevé par Jeanne Darc. »

BONNY, ville d'Afrique, dans la Guinée, à l'embouchure du fleuve de même nom, sur la côte de Calabar, tributaire du royaume de Benin; 20,000 hab. Il s'y faisait un grand commerce de noirs.

BONNY, fleuve d'Afrique, dans la Guinée septentrionale. Son embouchure est située par 4° 20' de latit. N. et 4° 22' de longit. E. Il traverse le royaume d'Ouary.

* **BON SENS** s. m. — Encycl. Nous avons donné, au tome II, une définition du *bon sens* qui suffit pour faire comprendre vaguement la valeur de cette expression; le *bon sens*, avons-nous dit, est la droite raison, le sentiment vrai de ce qui est juste, permis, convenable. Mais si l'on voulait sortir du vague pour arriver à une notion précise, nettement déterminée, on ne pourrait guère se contenter d'une telle définition. Si le *bon sens* est la droite raison, il arrive donc quelquefois que la raison n'est pas droite, et il faudrait savoir comment on distingue une raison droite d'une raison faussée; s'il y a un sentiment vrai de ce qui est juste, il arrive donc quelquefois qu'on a le sentiment de ce qui est juste et que ce sentiment est faux, et il faudrait nous dire comment nous pouvons reconnaître si ce que nous sentons est vrai ou faux. La question du *bon sens* se trouve ainsi liée à celles du vrai, de la certitude, de la raison, et sous ce rapport nous devons renvoyer aux mots : CERTITUDE, RAISON, VÉRITÉ, dans le *Grand Dictionnaire*. Mais, sans vouloir rentrer ici dans l'examen approfondi de ces questions difficiles, qui ont été traitées ailleurs, on pourrait modifier la définition du *bon sens*, de manière à rendre beaucoup plus simples les explications que ce sujet comporte. Ne parlons point de raison, puisque les philosophes se sont plu à charger cette haute faculté de plonger dans les profondeurs de la métaphysique, où il lui arrive si souvent de se perdre; ne prononçons point le mot *vrai*, puisqu'il est si difficile de trouver le critérium infaillible de la vérité; disons tout simplement que le *bon sens* est l'habitude acquise de juger simplement, sans détours et d'après les apparences naturelles des choses. Pourquoi l'habitude de juger ainsi est-elle appelée *bon sens*? C'est évidemment parce qu'on est porté à croire qu'en jugeant simplement, d'après les apparences naturelles des choses, on risque moins de se tromper que de toute autre manière. On est porté à le croire, c'est un fait; mais cette croyance est-elle fondée? Nous ne chercherons pas à le prouver d'un manière absolue, puisque ce serait rentrer dans la question des caractères essentiels de la vérité; nous nous contenterons d'exposer ce qui rend probable la croyance dont il s'agit. La nature présente toujours les objets tels qu'ils sont; elle n'est pas une personne rusée qui puisse avoir l'intention de tromper en faussant les apparences; elle n'est en réalité que l'ensemble des choses, et dire qu'elle présente les choses telles qu'elles sont, c'est tout simplement dire que les choses se présentent elles-mêmes; or, il y a tout lieu de croire qu'elles ne peuvent se présenter que comme elles sont. Mais pour que l'homme ait l'idée des choses, il ne suffit pas qu'elles se présentent, il faut encore que ses sens soient frappés par elles et en fassent parvenir l'image au cerveau. Dans la plupart des cas, l'image ainsi transmise par les sens doit nous paraître fidèle, par cela seul que l'objet ne nous est présenté d'aucune autre manière. Mais il y a des cas exceptionnels où les sens nous transmettent deux ou plusieurs images différentes, et alors il n'y a qu'une de ces images qui soit vraie; la fausseté des autres résulte de cette vérité même. C'est donc toujours en nous confiant à certaines apparences naturelles que nous arrivons à connaître ce qui est. Ainsi, un bâton plongé dans l'eau paraît brisé; mais le même bâton retiré de l'eau paraît droit, ou bien s'il reste dans l'eau il paraît droit au toucher, et sa rectitude ne nous est connue que par certaines apparences. Ainsi encore, la terre paraît immobile et le soleil paraît marcher d'orient en occident; mais ces deux apparences sont jugées fausses, parce qu'elles sont contredites par une foule d'autres apparences résultant de la position des astres les uns par rapport aux autres et sur lesquelles les astronomes ont établi un système que tout homme de *bon sens* doit admettre, parce que, en définitive, il est fondé sur des apparences naturelles; jamais, en effet, l'astronomie n'a songé à appuyer ses doctrines sur des principes surnaturels. Remarquons, toutefois, à propos des notions astronomiques, que si elles entrent parmi celles dont le *bon sens* doit tenir compte, c'est parce qu'elles sont établies depuis si longtemps qu'elles ne sont plus contestées de personne; c'est aussi parce que la confiance qu'on accorde ainsi aux enseignements des astronomes est justifiée par la réalisation matérielle et journalière de toutes leurs prédictions, de celles, par exemple, qui se rapportent aux phases de la lune, au lever et au coucher du soleil, aux éclipses, etc. On n'en peut pas dire autant de beaucoup d'autres notions scientifiques, de celles, par exemple, qui sont du domaine de la chimie, de la physique, de la géologie; nous sommes loin d'en contester la vérité, mais nous disons qu'elles sont étrangères au *bon sens*, et que lorsqu'on invoque le simple *bon sens* pour faire admettre quelque chose, ce n'est point à ces notions-là qu'on fait appel. Supposons qu'une discussion s'élève entre deux chimistes; si l'un d'eux dit à l'autre : le *bon sens* montre que ce que vous dites est inadmissible, il fait appel à des connaissances usuelles étrangères à la chimie; autrement il se reporterait aux principes mêmes admis en chimie, et il ne parlerait pas du *bon sens*. Quant aux notions philosophiques ou religieuses, elles sont encore bien plus étrangères au *bon sens*, et jamais on n'attribuera au *bon sens* un jugement qui se base sur de telles notions. Il est vrai pourtant qu'on a vu souvent des philosophes ou des docteurs religieux prétendre que le *bon sens* démontre l'existence d'un Etre suprême; mais dans une pareille démonstration l'idée religieuse est le résultat, et non la base du jugement; la vraie base de ce jugement, c'est la pensée qu'il n'existe rien sans cause, et cette pensée n'appartient au *bon sens* qu'autant qu'on la considère comme l'expression exacte de tous les faits naturels qui se manifestent continuellement à nos regards. Si, ensuite, on voulait partir de l'existence de Dieu pour montrer qu'il y a une autre vie où le crime est puni et la vertu récompensée, personne n'aurait l'idée d'appeler *bon sens* cette manière de raisonner; elle entrerait dans le domaine de ce qu'on appelle la raison. Est-il certain qu'il faille attribuer au *bon sens* la pensée qu'il n'existe rien sans cause? Cela peut être contesté, parce qu'il n'est pas établi d'une manière parfaitement claire que l'impossibilité d'exister sans cause nous apparaisse naturellement partout. Mais ce qui ne peut pas être contesté, c'est que, dès que la pensée dont il s'agit cesse d'être regardée comme l'expression naturelle des faits tels qu'ils apparaissent à tout le monde, on ne songe plus à invoquer le *bon sens*, et l'on ne parle plus que de la raison, faculté que les philosophes regardent comme lui étant supérieure.

Mais, si les philosophes mettent la raison au-dessus du *bon sens*, ne peut-on pas les soupçonner de se laisser influencer par leur intérêt? Ils ont besoin de la raison pour exposer et essayer de démontrer leurs doctrines; il est donc naturel qu'ils cherchent à en rehausser la valeur. Cependant il leur arrive souvent à eux-mêmes d'invoquer le *bon sens*, et, par cela seul qu'ils emploient le qualificatif *bon*, ils semblent admettre que la raison, comme distincte du *bon sens*, est une manière de juger moins bonne, plus exposée à l'erreur. Au surplus, qu'ils l'admettent ou non, on ne peut douter que les createurs du langage, en formant l'expression *bon sens*, n'aient voulu donner au simple *bon sens* une préférence marquée relativement à la raison. Celle-ci, en effet, met en jeu toutes les notions qui se sont formées dans l'esprit d'une manière quelconque, les notions abstraites ou métaphysiques comme celles des objets naturels; or, les notions abstraites ou métaphysiques résultent de certaines combinaisons intérieures qui se forment entre les idées, en dehors du concours actuel des sens, et qui sont exposées à des chances d'erreur très-nombreuses, parmi lesquelles on doit surtout compter la constitution plus ou moins défectueuse du cerveau, les maladies ou les affections variables de cet organe, les passions, les habitudes, etc. Il est vrai que, si l'on en croit les philosophes, la raison compense les chances d'erreur auxquelles elle est soumise par l'avantage qu'ils lui supposent de pouvoir s'élever jusqu'à des hauteurs où le simple *bon sens* ne peut pas même porter ses regards. Elle monte très-haut, cela est possible; si haut qu'elle se perd souvent dans les nuages. Elle croit pourtant voir beaucoup de choses; mais, privée de la lumière de l'expérience, elle distingue mal et se contredit souvent dans ses descriptions. Le *bon sens* reste plus près de la terre; mais il ne s'avance qu'à la clarté de l'expérience, et s'il se trompe quelquefois, parce que le vrai absolu n'est point à la portée de l'homme, cela n'arrive que très-rarement et d'une manière tout exceptionnelle. Il ne vaut rien pour créer des systèmes; mais ce ne sont pas des systèmes qu'il cherche, c'est la réalité des choses. Il est à peu près inutile à ceux

qui veulent écrire de gros livres; mais il est le meilleur des guides pour l'homme qui se propose simplement de vivre honnête, heureux autant que les circonstances le permettent et en faisant partager son bonheur à ceux qui l'entourent.

Bon sens (ÉCOLE DU). L'école dite du *bon sens* est née vers 1845, un peu après les représentations des deux premières tragédies de Ponsard, *Lucrèce* et *Agnès de Méranie;* elle est née du besoin de réaction que l'école classique éprouvait contre le romantisme, arrivé alors à son apogée. Tout mouvement brusque en avant, en littérature comme en politique, a pour contre-coup fatal un mouvement de recul que les vaincus de la veille essayent d'imprimer; l'oppposition classique, après avoir vainement cherché à contre-balancer les triomphes de V. Hugo et d'Alex. Dumas sur la scène française en ressuscitant Racine et Corneille, grâce au prestigieux talent de Mlle Rachel, cherchait un poëte contemporain, bien sage, bien imbu des traditions, qu'elle pût opposer aux hardis novateurs. Ponsard se présenta, sa *Lucrèce* à la main, et, malgré l'infériorité manifeste de l'œuvre qui a fondé sa réputation, il joua ce rôle de Messie littéraire si impatiemment attendu. Le succès de *Lucrèce*, à l'Odéon, et la chute simultanée des *Burgraves*, au Théâtre-Français, furent considérés par les adversaires du romantisme comme la revanche éclatante du bon sens sur la déraison, restée trop longtemps maîtresse du terrain. Ponsard se défendit, toutefois, de vouloir restaurer la vieille tragédie classique, et il répondait à ceux qui le croyaient capables d'un si noir dessein : « Pourquoi cette levée de boucliers? Est-ce que les règles d'Aristote sont à nos portes? Les trois unités nous menacent-elles d'une autre invasion, escortées des confidents de tragédie, et veut-on nous faire jurer sur la parole de Boileau? Je n'en sais rien; tout ce que je sais, c'est que, pour ma part, je n'admets que la souveraineté du bon sens; je tiens que toute doctrine, ancienne ou moderne, doit être continuellement soumise à l'examen de ce juge suprême. Qu'est-ce que cette profession de foi a de commun avec la pédagogie et le pédantisme? »

« Ce qu'elle a de commun avec la pédagogie et le pédantisme, bon Dieu! répondit, dans la *Revue de Paris*, M. Alfred Michiels, elle en est l'essence même. M. Ponsard l'a empruntée au plus étroit des pédagogues, au plus âcre des pédants, au plus faux des critiques, à M. Désiré Nisard. Le système du bon sens érigé en faculté poétique ne lui appartient pas d'une manière absolue, puisque Hoffman et les autres rédacteurs des *Débats* s'en étaient servis jadis contre Chateaubriand; mais il se l'est, pour ainsi dire, approprié par l'obstination avec laquelle il en a fait usage. Jamais théorie plus débile n'a été employée comme arme de guerre. Reid et les philosophes des diverses écoles définissent le bon sens ou le sens commun « la portion d'intelli- » gence nécessaire pour ne pas être fou. » Les lois de tous les peuples civilisés, nous dit le philosophe écossais, distinguent ceux qui possèdent ce don du ciel de ceux qui ne le possèdent pas. Ces derniers peuvent avoir des droits qu'il faut respecter; mais n'ayant pas assez d'intelligence pour se gouverner eux-mêmes, la loi les fait guider par l'intelligence d'autres personnes. On découvre aisément leur état à ses effets dans leur conduite, dans leurs paroles et jusque dans leurs regards. Si l'on doute qu'un homme possède ou non cette faculté, un juge, un jury, après un court entretien avec lui, pourra toujours décider la question d'une manière péremptoire. Voilà donc, suivant M. Nisard et son adepte, la source du génie poétique! Cette minime quantité de discernement qui nous préserve du délire ou de l'idiotisme, qui empêche qu'on ne nous détienne dans une maison d'aliénés ou qu'on ne nous mette en curatelle, leur semble suffisante pour créer des chefs-d'œuvre! Tel est leur idéal intellectuel, le but de leurs désirs, l'état de perfection où ils souhaitent nous amener; telles sont les ressources littéraires qu'ils s'attribuent et auxquelles ils voudraient réduire leurs antagonistes. S'ils parlaient moins sérieusement, ne croirait-on pas qu'ils se moquent du monde? »

MM. Nisard et Ponsard parlaient très-sérieusement, mais ils ne prenaient pas le mot bon sens dans l'acception que lui donnait Reid; ils prétendaient seulement, le second surtout, réagir contre les excentricités du romantisme. Ponsard lui-même n'était pas de taille à se mesurer, sur le théâtre, avec V. Hugo, avec A. Dumas, avec Alfred de Musset et tant d'autres. S'il a donné à quelques-unes de ses pièces, *Lucrèce* et *Agnès de Méranie*, par exemple, une conduite plus sage, plus conforme aux traditions de l'ancienne tragédie, s'il en a banni avec soin l'imprévu et la fantaisie romantique, cela ne l'a pas empêché, dans son meilleur drame, *Charlotte Corday*, et dans ses comédies, l'*Honneur et l'Argent*, la *Bourse*, de prendre à l'école romantique tout ce qu'il lui a plu; il a dérogé sans le moindre scrupule aux règles de l'unité de temps et de lieu; il a imprimé au dialogue une vivacité inconnue avant les novateurs. Toute la concession qu'il a faite au prétendu bon sens, tel que l'entendait le critique Nisard, c'est d'avoir écrit un certain nombre de vers qui ne sont que de la prose mal rimée. Si c'était là le but que se proposait l'école du bon sens, elle ne réalisait sur le romantisme qu'un maigre progrès. Au reste, cette armée du bon sens, qui n'a jamais compté en tout, capitaines et soldats, que deux hommes, Ponsard et M. Emile Augier à ses débuts, ne pouvait remporter des victoires bien nombreuses. Elle a fini par se fondre dans la grande armée du romantisme, devenue plus sage, dès que la période de fougue a été passée.

Bon sens (LE), journal populaire de l'opposition constitutionnelle, publié sous les auspices des députés signataires du compte rendu (1832-1839, 8 vol. in-fol.). Cette feuille, rédigée successivement par Cauchois-Lemaire et Louis Blanc, avait pour objet principal l'instruction politique et morale du peuple. « Antidote nécessaire des dominicales serviles, la petite dominicale indépendante devait avoir pour effet, à la longue, d'accroître la masse des citoyens pour qui la connaissance des papiers publics était un besoin de tous les jours. » En un mot, le *Bon sens* était, dans une ligne un peu moins avancée que la *Tribune*, le journal des intérêts démocratiques. Sa devise résumait son esprit : « Tout pour et par le peuple. » Il se distinguait entre tous les journaux par l'appel incessant et direct qu'il faisait à l'intelligence des masses. Il s'était imposé la loi d'admettre dans des colonnes réservées, sous le titre de *Tribune des prolétaires*, les articles sortis de la plume des ouvriers. On se rappelle les luttes que la monarchie de Juillet eut à soutenir, dans ses premières années, contre la presse démocratique, et la guerre qu'elle fit notamment aux crieurs publics. Sur ce terrain, ce fut le *Bon sens* qui conduisit la résistance. Son gérant, Rodde, se rendit sur la place de la Bourse, en blouse et en casquette, dans le costume dont le comité de propagande avait revêtu ses agents, et se mit à distribuer des imprimés. « Je résisterai, avait-il dit d'avance, à toute tentative de saisie et d'arrestation arbitraire; je repousserai la violence par la violence. J'appelle à mon aide tous les citoyens qui croient encore que force doit rester à la loi. Qu'on y prenne garde, la perturbation, s'il y en a, ne viendra pas de mon fait : je suis sur le terrain de la légalité, et j'ai le droit d'en appeler au courage des Français; j'ai le droit d'en appeler à l'insurrection. » Devant cette attitude et l'indécision des tribunaux, le gouvernement fut contraint de demander aux Chambres de nouvelles armes, et il en obtint la loi de 1834. V. CRIEURS PUBLICS, au tome V du *Grand Dictionnaire*.

BONTADINO, ingénieur et architecte italien, né à Bologne vers la fin du XVIe siècle, mort à Malte vers 1650. Il habita cette dernière ville pendant la plus grande partie de sa vie et y exécuta de nombreux travaux. C'est à lui notamment que la ville de Malte dut d'être dotée de fontaines nombreuses, dont les eaux furent amenées de plus de 8 milles de distance.

BONVALET (Théodore-Jacques), né à Paris en 1817. Sous le règne de Louis-Philippe, il se fit remarquer par l'ardeur de ses opinions républicaines, prit part à quelques mouvements démocratiques et se trouva tout désigné, lors de la révolution de Février, à la faveur populaire. Il fut nommé chef de bataillon dans la 6e légion de la garde nationale. Arrêté au 2 décembre, il fut seulement enfermé à Mazas et eut la chance d'en sortir au bout de quinze jours. Durant l'Empire, la politique chôma forcément, et M. Bonvalet se borna à faire de bonnes affaires et à faire manger à ses clients d'excellents dîners : il était propriétaire du *Cadran bleu*, le restaurant en vogue du boulevard du Temple. Lors de la révolution du 4 septembre, il fut nommé maire du IIIe arrondissement, et le vote du 5 novembre 1870 lui conserva ses fonctions; il eut 12,031 voix sur 15,398 votants. M. Bonvalet montra pendant le siége la plus louable activité; il créa des commissions d'armement, d'assistance publique et d'hygiène; il décréta même l'instruction laïque et obligatoire dans son arrondissement. Il échoua néanmoins lors des élections pour l'Assemblée nationale et ne recueillit qu'un peu plus de 30,000 voix. La révolution du 18 mars le trouva à son poste et l'y maintint provisoirement; mais il échoua lors des élections pour les membres de la Commune, où il n'obtint que 3,906 voix, et il est d'ailleurs douteux qu'il eût siégé. Il s'adjoignit aux efforts tentés par la plupart des maires de Paris pour prévenir, par la conciliation, la guerre civile imminente entre la Commune et Versailles, et ces tentatives lui valurent un nouvel échec; après le vote de la loi municipale, il ne fut pas renommé maire du IIIe arrondissement. Il se présenta encore aux élections complémentaires pour l'Assemblée nationale le 2 juillet 1871 et obtint 95,000 voix. Son élection semblait assurée lorsque le vote de l'armée changea les résultats et donna la majorité à son compétiteur, M. F. Moreau. Il a été élu, le 23 juillet suivant, conseiller municipal dans le IIIe arrondissement et réélu en 1873, mais depuis il a dû donner sa démission.

* **BONVALOT** (Antoine-François), poëte et littérateur. — Il est mort à Salins en 1878.

* **BONVIN** (François), peintre français. — Parmi les derniers tableaux qu'il a exposés, nous citerons : *Religieux allant distribuer des vivres*, *Vieille femme lisant* (1867); la *Lettre de réception*, *Harengs sur le gril* (1868); *Religieuse tricotant*, le *Jeune dessinateur* (1869); l'*Ave Maria*, le *Pâturage* (1870); le *Réfectoire*, le *Laboratoire* (1873); l'*Ecole des frères*, l'*Ecureuse* (1874); l'*Alambic*, le *Cochon*, l'*Ecolier en retenue* (1875); *Gravesende*, le *Bateau abandonné* (1876); le *Couvreur tombé* (1877), etc. Ce remarquable artiste a été décoré de la Légion d'honneur en 1870.

BOODFI s. m. (bou-dfi). Erpét. Syn. d'IBIARE.

BOOK-MAKER s. m. (bouk-mé-keur — mots anglais qui signifient *faiseur de livre*). Celui qui tient un livre pour les paris, dans les courses de chevaux : *Il a été constaté sur le champ de course de Beauvais et dans l'enceinte du pesage que, en dehors des voitures pour les paris, cinquante* BOOK-MAKERS *ambulants opèrent autour des piquets.* (République française.)

— **Encycl.** Quoique nous ayons déjà parlé des *book-makers* au mot PARI, tome XII, page 222, nous avons ici plusieurs faits nouveaux à faire connaître. Depuis que nous nous sommes tout à fait « anglicanisés » et que nous nous occupons d'améliorer la race chevaline, en attendant que nous songions à améliorer la race humaine, les *book-makers* jouent un grand rôle dans le monde. Leur étoile a cependant bien pâli, depuis que dame Thémis, qui ne veut entendre parler ni de jeux ni de paris, leur fait une guerre à outrance.

Naguère le *book-maker* s'installait triomphalement sur la pelouse de nos hippodromes. Sa voiture était une véritable administration ambulante, où des commis délivraient des coupons aux parieurs. Sur un grand tableau étaient inscrits les noms des chevaux avec les cotes en regard, et de toutes parts on entendait les *books-makers* crier :

« Voyez la cote! voyez la cote!... Qui veut *Brise-du-Soir* à dix contre un? *Jambe-d'Acier* à neuf contre un? »

Et l'on se bousculait, et l'on se battait autour de toutes ces agences en plein vent.

En ce temps-là, la devise du *book-maker* était : « Courir ou payer. » Ce qui signifiait que, contrairement à la devise d'un célèbre magasin, on ne rendait pas l'argent au parieur, même lorsque le cheval qu'il avait choisi ne courait pas. Mais l'autorité vigilante s'empressa de supprimer cet aléa, si favorable au *book-maker*, et exigea qu'on restituât le montant du pari, alors que le cheval désigné ne prenait point part à la course. Le *book-maker* courba la tête et ne dit mot, car, malgré cette prescription, il réalisait d'assez jolis bénéfices, grâce aux gogos qui pullulent autant sur le turf de Longchamp que sous le péristyle de la Bourse. Il continua tranquillement à empocher ses recettes jusqu'au jour fatal où la justice s'avisa de lui chercher noise de nouveau.

Le premier procès des *book-makers* fit grand tapage dans le Landerneau hippique. Naturellement les turfistes jetèrent les hauts cris, et ceux-là même qui avaient été spécialement « étrillés » par les *book-makers* se déclarèrent leurs plus chauds partisans.

Le 18 juin 1876, c'était jour de courses dans la vallée de la Sole, à Fontainebleau, la gendarmerie dressa un certain nombre de procès-verbaux contre les *book-makers* qui offraient au public les paris dits à la cote. Le parquet de Fontainebleau les fit tous assigner à comparaître devant le tribunal correctionnel, en exécution de l'article 410 du code pénal. « En réalité, dit à l'audience le ministère public, les *book-makers* contre lesquels des procès-verbaux ont été dressés sur le champ de course de Fontainebleau, sans distinguer entre ceux qui avaient une voiture et ceux qui n'en avaient pas, ceux qui opéraient sur la pelouse et ceux qui opéraient dans le pesage, sont tous habitués des terrains de course, où ils exercent régulièrement leur industrie, les uns depuis plusieurs mois, les autres depuis plusieurs années. Ils apportent des fonds qui s'élèvent, pour la plupart d'entre eux, à plusieurs milliers de francs et qui sont uniquement destinés à l'exploitation de leur commerce. Ils ont une comptabilité régulière pour constater leurs opérations; ils ont presque tous des tickets imprimés à l'avance, portant leur nom et leur adresse, et spécialement préparés pour mentionner leurs engagements; enfin ils font tous appel au public, qu'ils attirent et sollicitent, soit au moyen de la cote imprimée ou manuscrite, soit par leurs cris et leurs gestes. Ils tiennent donc de véritables maisons de commerce organisées et permanentes. Or, le commerce auquel ils se livrent et qui est connu sous le nom de « pari à la cote » constitue un jeu de hasard. Ils tiennent donc maison de jeux de hasard et sont tous passibles des peines portées en l'article 410 du code pénal. »

Le tribunal de Fontainebleau condamna les *book-makers* à des amendes variant entre 100 et 1,000 francs.

Ce n'était que le prélude. Le ministère public ne se lassa pas de poursuivre les *book-makers*. Ceux-ci, à la vérité, ne se lassèrent pas non plus de varier, avec une invention surprenante, leurs différents modes d'établissement. Ils voulurent avant tout ne pas mourir. Et pour cela, on les vit rechercher dans leur imagination les procédés les plus ingénieux. Déjà ils s'étaient organisés dans des cafés avoisinant le boulevard ou situés sur le boulevard même, tels que le café de Bade, cafés où l'on ne consommait pas, mais où se réunissaient les gens qui voulaient parier malgré tout.

Le 27 juillet 1876, plusieurs de ces *book-makers*, la plupart originaires de la « perfide Albion » et ne connaissant pas un mot de français, comparurent devant le tribunal correctionnel de Paris.

La prévention exposa les faits suivants :

« A la suite des décisions de justice qui ont fait fermer les agences ouvertes dans Paris pour les paris à la cote, les *book-makers* ont transporté leur industrie et en ont établi le siége dans des cafés ou brasseries qui sont de véritables maisons de jeux de hasard. L'un de ces établissements est la taverne située rue de Choiseul, 16, dans la même maison où était autrefois une des agences et tenue par un nommé Walker. Les *book-makers* lui payent une redevance quotidienne pour la location de la table sur laquelle ils s'installent, assistés de leurs commis, pour recevoir les enjeux, inscrire les paris et délivrer les tickets. On joue sur les courses qui se font à l'heure même en Angleterre, jusqu'à l'arrivée de la dépêche télégraphique qui annonce le nom du cheval vainqueur. Les individus qui fréquentent cet établissement n'y sont attirés que par la passion du jeu.

» Le 3 mai 1876, au moment où le commissaire de police y opéra une descente, une foule compacte remplissait la taverne. Se pressant autour des tables des *book-makers*, on pariait avec ardeur sur des courses anglaises qui se faisaient ce jour même, et les enjeux saisis dépassent la somme de 1,200 fr.

» Les individus qui se livraient au jeu appartiennent aux catégories les plus diverses : on y trouve des étudiants, des commerçants, des garçons d'hôtel, autrefois familiers des agences, qui trouvent aujourd'hui les mêmes facilités dans cette taverne. »

La plupart des inculpés furent condamnés à la prison; les autres à des amendes.

Ces rigueurs de la justice jetèrent la consternation dans le camp des *book-makers*. C'était fait de leur industrie. L'un d'eux, M. Oller, jeta son carnet de paris aux orties et, ne pouvant plus organiser ni cotes ni poules, il transforma son agence du boulevard des Italiens en un théâtricule qui prit le nom de Fantaisies-Oller. Plus de poules dans cet établissement fantaisiste, mais en revanche pas mal de cocottes, qui composent une grande partie de son public.

Cependant le deuil planait sur les turfs, qui menaçaient de devenir déserts. Bien que fort curieux de sa nature, le Parisien va surtout aux courses pour jouer, et aussi la Parisienne; les exploits d'un cheval ne l'intéressent guère si ce Bucéphale ne porte pas sur ses quatre pattes une partie de sa fortune. On s'émut, paraît-il, en haut lieu. La fine fleur du Jockey-Club montra les dents. Elle menaça de se mettre en guerre ouverte avec l'autorité.

« Eh quoi! s'écrièrent les clubistes, vous voulez nous enlever une distraction qui est devenue l'élément essentiel de notre existence! Vous voulez laisser tomber dans le marasme l'industrie chevaline! Que vont devenir ces superbes chevaux qui font la gloire de notre pays? Et aussi (soyons humanitaires), que vont devenir ces fameux jockeys, ces vaillants centaures qui ont été créés et mis au monde pour nous amuser et pour se casser bras et jambes? »

Malgré les révolutions et les revendications sociales, l'aristocratie est toujours écoutée chez nous avec une déférence très-marquée.

Les larmes des membres du Jockey-Club touchèrent l'autorité, qui voulut bien se départir de ses rigueurs en faveur des clubistes. Elle consentit à admettre les *book-makers* dans les enceintes de pesage; mais, hors de cette enceinte, point de salut pour eux.

Un pareil privilége accordé aux habitués du pesage est loin d'être à l'abri de toute critique. Comme tous les priviléges, il est souverainement injuste, et nous espérons qu'il ne tardera pas à être aboli. L'industrie des *book-makers* doit être proscrite partout, ou elle doit être partout permise.

* **BOOS**, bourg de France (Seine-Inférieure), ch.-l. de cant., arrond. et à 12 kilom. de Rouen; pop. aggl., 482 hab. — pop. tot., 717 hab. Restes d'un ancien manoir du XIIIe siècle.

* **BOPP** (Franz), célèbre philologue allemand. — Il est mort à Berlin en 1867.

* **BOQUILLON** (Nicolas), littérateur et publiciste. — Il est mort à Aix (Bouches-du-Rhône) en 1869.

BOR (Georges), baron DE RATSKY, officier français d'origine hongroise, né vers la fin du XVIIe siècle, mort à Prague en 1742. Après avoir fait ses premières armes en Hongrie, sous le prince Ragotzky, il offrit son épée à Louis XIV, qui lui confia un régiment de hussards, à la tête duquel il assista aux batailles d'Oudenarde, de Malplaquet et de Denain. Sa valeur dans ces divers combats lui valut des lettres de naturalisation qu'il reçut en 1715. Quelques années plus tard, il fut nommé brigadier de cavalerie et assista en cette qualité à la conquête de la Lorraine (1733). Il passa de là à l'armée d'Italie, où il se distingua aux batailles de Parme et de Guastalla, après lesquelles il fut nommé maréchal de camp. Il prit part à une nouvelle campagne en Bohême, assista au siége de Prague et à la bataille de Sahay, puis quitta le service pour des raisons d'âge et de santé.

BORABORA, île de la Polynésie, dans l'archipel de la Société, une des plus belles du groupe, quoique d'une médiocre étendue. Ses habitants étaient autrefois la terreur des îles voisines. Elle possède un port d'un accès facile, et sur son sol s'élève un pic d'une hauteur de 729 mètres.

BORBETZY (Nersès), théologien arménien, né à Tiflis dans la seconde moitié du XIIe siècle, mort en 1317. Il étudia la théologie et acquit une certaine renommée par les nombreux débats qu'il soutint sur les questions qui s'y rattachent. Il fut nommé évêque de Bitlis et il a laissé les ouvrages suivants : *Logique divisée en trois livres; Explication des cinq livres de Moïse; Recueil d'une cinquantaine de sermons et d'homélies sur différents sujets de la religion.*

Borbonico (MUSÉE), à Naples. V. BOURBON (musée), au tome II du *Grand Dictionnaire*, page 1112.

BORCHARD (Marc), médecin français d'origine allemande, né à Schwerin en 1808, mort à Paris en 1872. Il commença par étudier la médecine à l'université de Halle, où il prit le grade de docteur. Etant venu ensuite à Paris, il y continua ses études, y passa de nouveau son doctorat et se fixa en France. Après avoir été attaché comme médecin aux hôpitaux de Bordeaux, M. Borchard revint à Paris. On lui doit plusieurs ouvrages, notamment : *De la nature et de l'origine de la varioloïde* (1840, in-8°); *Histoire de l'épidémie de suette miliaire qui a régné en 1841 dans le département de la Dordogne* (1842, in-8°); *Commentaires historiques, critiques et pratiques sur la suette* (1856, in-8°); *Hygiène des professions* (1859, in-8°); l'*Hygiène publique chez les Juifs, son importance et sa signification dans l'histoire générale de la civilisation* (1865, in-8°); *Intolérance et persécutions religieuses* (1868, in-8°), etc.

BORCHGRAVE (Emile DE), écrivain belge, né à Gand en 1837. Il termina ses études de droit en prenant le titre de docteur, puis il entra dans la diplomatie. M. Borchgrave a été successivement secrétaire de la légation de Belgique à Berne, chef du cabinet du ministre des affaires étrangères et conseiller de la légation belge à Berlin. On lui doit de remarquables travaux historiques, qui lui ont valu d'être nommé membre de l'Académie royale de Belgique et de plusieurs autres sociétés savantes. Outre des articles insérés dans la *Revue générale*, la *Revue belge et étrangère*, etc., il a publié : *Scènes intimes* (1862, in-12); *Nouvelles historiques de l'ancienne Flandre*, traduites du néerlandais (1864, in-18); *Histoire des colonies belges qui s'établirent en Allemagne pendant le* XIIe *et le* XIIIe *siècle* (1865, in-8°), couronné par l'Académie de Belgique; *Histoire des rapports de droit public qui existèrent entre les provinces belges et l'empire d'Allemagne* (1870, in-4°), qui a obtenu un prix de la même Académie; *Essai historique sur les colonies belges qui s'établirent en Hongrie et en Transylvanie pendant les* XIe, XIIe *et* XIIIe *siècles* (1871, in-4°), etc.

BORDAS (Rosalie MARTIN, dite **Rosa**), artiste lyrique, née à Monteux (Vaucluse) le 18 février 1841. Toute petite, elle apprit à chanter la *Marseillaise* sur les genoux de son grand-père. Plus tard, elle commença à se faire entendre dans le café que la famille Martin tenait à Monteux; puis un musicien du nom de Bordas vint se joindre à la jeune chanteuse et l'épousa en 1858. Cette année même, le jeune ménage fut engagé dans un café-concert de Mayanne. Jusqu'en 1870, les deux époux allèrent de ville en ville, menant cette aventureuse vie de bohème inhérente à la plupart des artistes.

En janvier 1870, Mme Bordas fut engagée au concert Parisien du faubourg Saint-Denis, à Paris. C'est là que sa personnalité vraiment étrange la fit immédiatement remarquer. L'étoile de Thérésa avait tout à fait pâli, le public était las des chansons de son répertoire. Il lui fallait un genre nouveau. Mme Bordas mit à la mode le chant patriotique et devint aussitôt populaire. Elle conquit son premier succès avec la *Canaille*, chanson d'Alexis Bouvier, musique de Darcier. Puis vint la *Marseillaise*, qu'elle interpréta avec une passion vibrante et dont le succès fut « considérable, » selon l'expression consacrée; tout Paris voulut entendre Mme Bordas, dont la voix était vigoureuse et belle, mais qui, à force de vouloir être expressive, tombait dans l'exagération et dépassait souvent le but. Depuis la guerre de 1870-1871, Mme Bordas a continué à chanter dans les concerts, mais la grande vogue qu'elle eut en 1870 a beaucoup diminué.

BORDE (Alexandre), médecin anglais, né vers la fin du XVe siècle, mort en 1550. Il commença par entrer dans la congrégation des chartreux; mais les études médicales auxquelles il se livrait le contraignirent à quitter cet ordre, où on ne voulut point le tolérer. Il partit donc, se mit à voyager et se rendit jusqu'en Afrique. De retour dans sa patrie, il voulut exercer la médecine, mais il fut en butte à de nombreuses persécutions. On lui doit un *Bréviaire de la santé*, quelques écrits sur le vœu de chasteté et ses conséquences au point de vue médical, et enfin un traité sur les pronostics qu'on peut tirer de l'examen de l'urine.

* **BORDEAUX**, ville de France, ch.-l. du dép. de la Gironde; pop. aggl., 182,727 hab. — pop. tot., 194,055 hab. L'arrond. comprend 18 cantons, 158 communes, 381,966 hab. — Après la seconde occupation d'Orléans par les Allemands (4 déc. 1870), la délégation du gouvernement de la Défense nationale, qui siégeait à Tours, se rendit à Bordeaux (9 décembre) et continua à y organiser la défense à outrance et la résistance jusqu'à complet épuisement. Ce fut à Bordeaux que fut signé le décret du 26 décembre qui prononçait la dissolution des conseils généraux; ce fut également de Bordeaux que Gambetta adressa, le 31 janvier, au peuple français sa célèbre proclamation au sujet de la capitulation de Paris. Quelques jours plus tard paraissait le non moins fameux décret de Bordeaux par lequel le gouvernement de la Défense, en appelant les citoyens au scrutin pour l'élection d'une Assemblée nationale, frappait d'inéligibilité tous ceux qui avaient exercé les fonctions de ministre, de sénateur, de conseiller d'Etat, de préfet, ou qui avaient accepté des candidatures officielles sous l'Empire. Ce décret fut cassé par de nouveaux membres du gouvernement de la Défense, envoyés de Paris à Bordeaux, et qui firent appliquer les décrets rendus à Paris le 29 janvier 1871, lesquels déclaraient éligibles tous les citoyens non privés de leurs droits civils. L'Assemblée nationale élue le 8 février 1871 se réunit à Bordeaux, devenu ainsi pour quelques jours la capitale politique de la France. Ce fut le 10 février que cette Assemblée tint sa première séance préparatoire. Bordeaux vit cette Assemblée établir le gouvernement de M. Thiers (18 février), voter les préliminaires de paix et proclamer la déchéance de l'Empire (1er mars). Le 10 mars, l'Assemblée décida qu'elle irait siéger à Versailles et ses membres quittèrent peu après Bordeaux. Depuis lors, aucun événement notable ne s'est produit dans cette ville.

Bordeaux (PACTE DE), nom sous lequel on a désigné et sous lequel on continuera sans doute à désigner une sorte de trêve conclue entre les divers partis qui divisaient l'Assemblée nationale à Bordeaux, et due surtout à l'entremise de M. Thiers, chef du pouvoir exécutif. Ce pacte fameux, qui ajournait la réalisation des espérances de chacun après la réorganisation du pays, fut libellé par M. Thiers dans les séances des 19 février et 10 mars 1871. Dans la séance du 19 février, M. Thiers s'exprimait ainsi :

« Ah! sans doute, lorsque nous aurons rendu à notre pays les services pressants que je viens d'énumérer, quand nous aurons relevé du sol où il gît ce noble blessé qu'on appelle la France; quand nous aurons fermé ses plaies, ranimé ses forces, nous le rendrons à lui-même, et, rétabli alors, il dira comment il veut vivre.

» Quand cette œuvre de réparation sera terminée, et elle ne saurait être bien longue, le temps de discuter, de peser ces théories de gouvernement sera venu, et ce ne sera plus un temps dérobé au salut du pays. Déjà un peu éloignés des souffrances d'une révolution, nous aurons retrouvé notre sang-froid; ayant opéré notre reconstitution sous le gouvernement de la République, nous pourrons prononcer en connaissance sur nos destinées, et ce jugement sera prononcé, non par une minorité, mais par la majorité des citoyens. »

Le 10 mars suivant, on agitait à l'Assemblée nationale la question de savoir où elle continuerait à siéger. Les membres de la droite, tremblant à la seule idée de Paris, proposaient Fontainebleau; ils eussent proposé Quimper-Corentin s'ils l'avaient osé; M. Thiers réussit à faire substituer Versailles à Fontainebleau, la ville de Louis XIV à celle de François Ier. Pour justifier cet étranglement de la capitale, cette étrange peur de Paris, la majorité mit en avant une raison politique des plus singulières : la translation de l'Assemblée devint une question politique qu'il fallait réserver. Le véritable motif, celui qu'on n'osa pas avouer, mais que tout le monde connaît, c'est que cette Assemblée, élue à l'une des heures les plus sombres de notre histoire, n'osait pas se montrer au grand jour de Paris; méditant de mauvais desseins, elle imitait ces industriels qui commencent par éteindre les réverbères avant d'opérer. M. Louis Blanc cita en cette circonstance une phrase de Machiavel qui semble avoir été écrite pour l'Assemblée : « Quand on a à gouverner une ville dont les dispositions intérieures sont redoutables, l'un des plus grands moyens et des plus sûrs est d'y aller habiter. Etant sur les lieux, on voit naître les désordres et l'on y remédie aussitôt. Quand, au contraire, on en est absent, on ne les connaît que lorsqu'ils sont si grands qu'il n'y a plus moyen d'y porter remède. » (*Livre du Prince.*)

Comme, dans cette discussion, on avait prononcé le mot de « questions réservées, » M. Thiers saisit l'occasion pour préciser la conduite politique qu'il se proposait de suivre, de concert avec le pouvoir législatif. « Ce qui est urgent, dit-il, c'est de réorganiser; or, pour cela, vous serez toujours d'accord au fond; donc vous vous bornerez à réorganiser.

» Vous pouvez vivre les uns à côté des autres et vous aider à accomplir cette tâche rude, écrasante, de réorganiser le pays, mais à une condition : « réserver beaucoup de dis- » sidences et réserver les questions de con- » stitution. » Je jure devant le pays et devant l'histoire de ne tromper aucun de vous, de ne préparer, sous le rapport des questions constitutionnelles, aucune solution à votre insu et qui serait de notre part, de ma part, une sorte de trahison.

» Je dirai donc : monarchistes, républicains, non, ni les uns, ni les autres, vous ne serez trompés; nous n'avons accepté qu'une mission déjà assez écrasante : nous ne nous occuperons que de la réorganisation du pays. Nous vous demanderons toujours votre appui pour cette réorganisation, parce que nous savons que, si nous sortions de cette tâche limitée, nous vous diviserions et nous nous diviserions nous-mêmes... Sous quelle forme se fera la réorganisation? Sous la forme de la République et à son profit. »

Telles sont les origines de ce qu'on est convenu d'appeler le *Pacte de Bordeaux*, ajournant les espérances de chacun et rendant ainsi possible un accord nécessaire pour la solution immédiate des questions les plus urgentes.

Bordeaux à Versailles (DE), par M. O. Ranc (Paris, 1877, 1 vol.). De Bordeaux à Versailles, ce n'était peut-être pas précisément la route la plus directe pour arriver à la République; mais, comme tout chemin mène à Rome, on a fini par atteindre le but, malgré le mauvais vouloir de ceux qui, « élus dans un jour de malheur, » selon l'expression de M. Beulé, avaient fait ample provision de bâtons pour mettre dans les roues du char de l'Etat. *De Bordeaux à Versailles*, c'est l'histoire, écrite au jour le jour, de l'Assemblée de 1871, et cette histoire est surtout intéressante à lire depuis le coup de tête du 16 mai 1877. En ce moment, où les tronçons des partis monarchiques s'agitent dans les convulsions de la fin, car la dernière lueur de vie est toujours le signe avant-coureur de la mort, il n'est pas inutile de voir par quelles intrigues déplorables, par quels calculs d'ambition personnelle, les ennemis de la République ont retardé l'heure du calme et de l'apaisement pour le pays. Il ne suffit pas de dire bien haut qu'ils sont les plus funestes ennemis de la France, il faut les prendre la main dans toutes les turpitudes qu'ils ont commises.

La décision qui a décapitalisé Paris et donné le signal de la guerre civile de 1871; la pétition des évêques qui pouvait nous attirer une nouvelle invasion de la Prusse; la suppression des gardes nationales, prélude de la conspiration monarchique; la conspiration des bonnets à poil, qui avait pour but d'amener la démission de M. Thiers au risque de compromettre le succès de l'emprunt national et de retarder la libération du territoire; le 24 mai, cette déclaration de guerre à la République, qui n'a pas été suivie d'un coup d'Etat parce que l'armée a refusé de trahir le pays; les folies de la réaction, les tentatives de restauration monarchique, les provocations de l'ordre moral qui a pesé deux longues années sur la France : tels sont les hauts faits de l'Assemblée de 1871.

Ces hauts faits, M. O. Ranc les a écrits avec un calme de langage que nous chercherions en vain chez ses adversaires, avec une impartialité de vues d'autant plus méritoire que M. O. Ranc est très-proche parent de M. Arthur Ranc, lequel a de bonnes raisons de ne pas aimer l'Assemblée. Très-peu de jours après le 24 mai, un noble cœur, une belle âme, un sympathique confrère, M. Henri de Pène, publia dans le *Paris-Journal* un article écrit en style soutenu. Il y exposait que la conscience publique demandait l'arrestation immédiate de M. Ranc et l'envoi non moins immédiat de M. Rochefort à la Nouvelle-Calédonie. Le 24 mai même, une demi-minute après la proclamation du scrutin, un aimable bonapartiste s'était soulagé par cette parole expressive : « Enfin, nous allons donc pouvoir pincer Ranc et envoyer Rochefort crever à la Nouvelle-Calédonie. » M. Rochefort, dont la santé débile était connue de tous, fut arraché à l'infirmerie et envoyé à la Nouvelle-Calédonie, où, heureusement pour lui, il « creva » si peu qu'il en est revenu et se porte aujourd'hui à merveille. Quant à M. Ranc, qui, fort heureusement aussi, se porte très-bien, il fut condamné à mort. Son crime était sans doute d'avoir refusé de faire partie de la Commune.

M. O. Ranc, qui, nous le répétons, touche de très-près M. Arthur Ranc, avait donc tous les motifs pour ne pas se montrer aimable envers cette Assemblée. M. O. Ranc n'a pas voulu forcer la note. A quoi bon d'ailleurs? Il a fait des actes des Buffet, des de Broglie et des de Fourtou la plus cruelle satire, car il les a racontés tels qu'ils sont.

En face des efforts de ces gens dont la peur a perverti le sens moral et qui s'écrient en tremblant : « Tout plutôt que la République! » M. O. Ranc recommande le calme et le sang-froid. Il ne faut pas de nouvelle Commune : elle ferait trop bien l'affaire de ceux qui ont mis en commandite le péril social. Tous ceux qui veulent sincèrement, honnêtement la République, doivent méditer cette phrase qui sert de conclusion au livre de M. O. Ranc et la prendre pour règle de leur conduite dans toutes les conjonctures : « Ce serait pour la République le plus grand des malheurs si les folies et les crimes de ses ennemis nous contraignaient de nous rejeter dans la politique révolutionnaire. »

BORDELAISE s. f. (bor-de-lè-ze). Futaille ou barrique dont on se sert dans le commerce des vins à Bordeaux et qui contient, au minimum, 225 litres.

* **BORDÈRES**, bourg de France (Hautes-Pyrénées), ch.-l. de cant., arrond. et à 51 kilom. de Bagnères-de-Bigorre, sur la Neste de Louron; pop. aggl., 336 hab. — pop. tot., 405 hab.

BORDET (Henri), homme politique français, né à Veuxaulles (Côte-d'Or) en 1820. Reçu licencié en droit, il se fit admettre comme auditeur au conseil d'Etat en 1852. Sous l'Empire, il devint maître des requêtes, fonctions qu'il conserva jusqu'à la révolution du 4 septembre 1870. Il fit, en outre, partie du conseil général de la Côte-d'Or depuis 1868. En 1870, il se prononça avec ardeur pour le plébiscite. Après la chute de l'Empire, il rentra dans la vie privée. Lors des élections du 8 février 1871 pour l'Assemblée nationale, il posa sa candidature dans la Côte-d'Or, mais il échoua. Il était maire de Veuxaulles et administrateur de la Société des agriculteurs de France, lorsque, après la dissolution de l'Assemblée nationale, il se porta candidat à la députation dans l'arrondissement de Châtillon-sur-Seine. Il déclara dans sa profession de foi qu'il donnerait son concours au maréchal de Mac-Mahon, et il obtint l'appui des monarchistes contre M. Rolle, candidat bonapartiste, et M. Leroy, candidat républicain. Le 20 février 1876, celui-ci obtint 5,848 voix, tandis que M. Bordet n'avait que 3,825 suffrages. Toutefois, aucun des candidats n'ayant obtenu la majorité, on procéda, le 5 mars, au scrutin de ballottage. Les bonapartistes donnèrent alors leurs voix à M. Bordet, qui fut élu député par 6,588 suffrages. Il est allé siéger à la Chambre parmi les députés qui formaient la minorité antirépublicaine, et il a constamment voté avec elle.

* **BORDIER** (Henri-Léonard), archiviste français. — Il a publié dans ces dernières années : les *Inventaires des archives de l'Empire* (1867, in-4°); *Une fabrique de faux autographes* ou *Récit de l'affaire Vrain-Lucas* (1870, in-4°); l'*Allemagne aux Tuileries de 1850 à 1870, collection de documents tirés du cabinet de l'empereur* (1872, in-12). M. Bordier est devenu bibliothécaire honoraire de la Bibliothèque nationale.

Bordin (PRIX). Un ancien notaire, M. Bordin, a légué par testament aux cinq classes de l'Institut le capital nécessaire à la fondation de cinq prix annuels que chacune des Académies décerne depuis 1856. Le prix Bordin de l'Académie française est destiné à « encourager la haute littérature, » et sa valeur est de 3,000 francs. L'Académie peut en disposer en faveur d'un ouvrage paru dans les deux années précédentes ou proposer elle-même le sujet du prix par la mise au concours d'une question d'histoire ou de critique littéraire empruntée soit à l'antiquité, soit aux temps modernes.

Voici les titres de quelques-uns des ouvrages qui ont obtenu ce prix : la traduction en vers de la *Divine Comédie* de Dante, par M. Ratisbonne (1859); la traduction en vers des *Tragiques grecs*, par M. L. Halévy, et *Poëmes et paysages*, de M. Aug. Lacaussade (1861); *Droit municipal dans l'antiquité et au moyen âge*, par M. F. Béchard (1862, 3 vol.); *Histoire d'Espagne*, par M. Rosseeuw Saint-Hilaire, et *Récits du* XVIe *siècle*, par M. Bonnet (1864); *Henri de Valois et la Pologne en 1572*, par M. de Noailles (1868, 3 vol. in-8°), etc.

L'Académie des inscriptions et celle des beaux-arts ont le plus souvent mis au concours un sujet proposé, mais rarement le prix a été remporté par les concurrents; dans ce cas, elles partagent ce prix en plusieurs médailles de 500 ou 600 francs, qui sont décernées aux auteurs d'ouvrages publiés antérieurement et intéressant soit l'épigraphie ou la numismatique, soit les beaux-arts.

BORDJ s. m. (bordj). Mot arabe qui désigne un poste fortifié.

BORDONE (Philippe-Toussaint-Joseph), chef de partisans pendant la guerre de 1870-1871, né à Avignon en 1821. Il descend d'une famille piémontaise fixée en France. Après avoir fait ses études au collége d'Avignon, il suivit les cours de médecine de l'Académie de Montpellier, se fit recevoir docteur et s'embarqua, en qualité de chirurgien, sur un des navires de l'Etat. Son avancement fut rapide, mais il donna sa démission en 1848 pour se livrer à la politique, revint aux études médicales après le coup d'Etat de décembre et rentra dans la marine, en qualité de chirurgien, lors de la guerre de Crimée. Démissionnaire à la fin de la guerre, il se rendit en Italie, où l'on expérimentait une de ses inventions, un affût de marine spécial à la défense des côtes; il s'occupait à cette